

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 21 janvier 2013, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

A-2013-01-003 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 241 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE IX DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2012-2014)

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 241 sur la mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012-2014).

2013-01-043 DÉSISTEMENT D'UN AVIS D'EXPROPRIATION SUR LE LOT 5 034 007 OU SUR TOUT LOT OU PARTIES DE LOT APPARTENANT À WM QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation imposé le 3 juillet 2009 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauharnois le 8 juillet 2009 sous le numéro 16 350 901;

ATTENDU QUE cet avis d'expropriation a donné ouverture au dossier portant le numéro SAI-M-160186-0907 devant le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties à la suite de la contestation du droit à l'expropriation par WM Québec inc. dans le dossier de Cour supérieure portant le numéro 760-17-002157-090;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente concernant l'acquisition d'une partie des terrains visés par l'avis d'expropriation, et ce, en janvier 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield n'entend pas, à ce moment, acquérir des parties supplémentaires que celles dont la Ville a convenu d'acheter de gré à gré de WM Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre les parties le 11 décembre 2012 et publié sous le numéro 18 629 797 de la circonscription foncière de Beauharnois le 12 décembre 2012 relativement à l'acquisition des terrains;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser les titres apparaissant aux index aux immeubles du dossier pendant devant le Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-160186-0907;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de déposer, au Tribunal administratif du Québec, une requête de désistement total d'un avis d'expropriation sur le reste de la propriété appartenant à WM Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se désiste totalement de l'avis d'expropriation publié sous le numéro 16 350 901 de la circonscription foncière de Beauharnois et dépose à cette fin une requête en désistement total d'expropriation dans le dossier SAI-M-160186-0907;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme Dunton Rainville senci pour faire les représentations devant le Tribunal administratif du Québec;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au désistement d'un avis d'expropriation sur le lot 5 034 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ou sur tout lot ou parties de lot appartenant à WM Québec inc.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2013-01-044 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 6, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 21 janvier 2013.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier